

nombreux. Parmi eux nous devons signaler un prélat dont le nom revient souvent dans cette histoire, parce qu'il fut à cette époque, par son talent et par son rôle, le premier personnage de l'Eglise de France; c'est M. de Boisgelin, archevêque d'Aix. Quelqu'un qui l'avait bien connu, son ancien grand vicaire, Mgr de Bausset en a tracé ce portrait. « Il fut, dit-il, peu d'hommes à qui la nature ait prodigué, à un degré aussi remarquable, toutes les qualités qui assurent cet utile ascendant qui est moins l'ouvrage de la force et de la puissance que celui du caractère personnel. C'était par l'effet de ce caractère, toujours ennemi de la contrainte et de la violence, qu'il préférait les moyens de douceur et de persuasion<sup>1</sup> à ceux de l'autorité... La douceur de son caractère ne s'est jamais démentie, ni dans les affaires publiques, ni dans le commerce de la société. Les formes les plus décentes et les plus aimables, un grand usage du monde, une séduction de langage et de manières qui ajoutait à ses discours un charme et un intérêt dont il est difficile de se faire l'idée lorsqu'on ne l'a pas connu; une imagination brillante, un esprit prompt et pénétrant, une facilité extraordinaire pour exprimer toutes ses idées et pour les revêtir des couleurs les plus agréables, une instruction aussi étendue que variée, le rendirent également propre à toutes les fonctions, à toutes les places, à tous les états; et quoique annoncé de bonne heure par une grande réputation, il se montrait supérieur à l'opinion qu'on avait pu concevoir de son esprit et de ses talents. » C'est ce prélat qui crut pouvoir prétendre à la succession du cardinal de Rohan pour la grande-aumônerie. Dans une lettre à la comtesse de Gramont, il dit et ses propres désirs et les noms des concurrents. « Vous savez, lui écrit-il, ce collier devenu le carcan du cardinal. J'aime mieux parler de sa place que de lui; cette place vaut bien qu'on y pense. La reine a déjà parlé à M<sup>me</sup> de Polignac de tous ceux auxquels on

1. M. de Boisgelin a écrit de lui-même : « J'ai toujours éprouvé qu'on m'accusait de finesse quand j'étais, comme je suis par mon caractère, simple et naturel. On était trop fin pour croire à la simplicité d'un homme qui a le sens commun. Je n'en suivrai pas moins mon caractère. Il faut bien courir le risque de ses vertus comme de ses vices. Il ne faut pas surtout ressembler à ceux qui nous accusent. » Lettre inédite.

peut penser. Elle a rejeté le cardinal de La Rochefoucauld comme un imbécile; elle a dit que la place aurait bien convenu à l'archevêque de Toulouse (Loménie de Brienne), mais que cela ne se pouvait parce que le roi, au premier mot, avait dit qu'il fallait de la naissance. La place reste entre l'archevêque de Narbonne (Dillon), l'évêque de Metz (Montmorency), l'archevêque de Reims (Talleyrand-Périgord) et moi. On en parle ainsi: deux de maison considérable et deux de très ancienne noblesse; deux hommes médiocres et deux hommes d'esprit, et en état de parler des affaires du clergé. Mais l'archevêque de Narbonne est étranger, et la naissance d'un étranger est moins connue. Je serais bien, dit-on, le meilleur à nommer, mais le roi est porté à préférer les noms les plus considérables. Je vous redis mot à mot ce qu'on m'a dit. Il me semble que l'archevêque de Reims a beau jeu. Mais vous voyez aussi à quel point un moment de crédit déciderait la balance pour moi.<sup>1</sup> » La balance pencha non vers la plus haute intelligence, mais vers la plus haute noblesse. Montmorency, évêque de Metz, fut nommé grand-aumônier en 1786. A la place d'un Rohan, ne fallait-il pas un Montmorency pour représenter? Boisgelin prend philosophiquement sa défaite et la commente en ces termes: « Les Montmorency sont fort commodes en France; aussitôt qu'il vaque une grande place et qu'on ne sait à qui la donner, il se présente un Montmorency pour la remplir avec la convenance et l'éclat de son nom. »

### III

A défaut de la grande-aumônerie réservée à la plus haute noblesse, la première aumônerie soit du roi, soit de la reine et même des princes, est encore bonne à prendre. Boisgelin y avait pensé en 1782. Il écrivait, à cette époque, à une grande dame de la cour: « Voilà le moment de renouveler ma demande auprès de la reine. Je crois qu'il

1. Cans, *loc. cit.*

faut que vous en parliez vous-même à M<sup>me</sup> de Polignac. Je vous envoie une note fort simple dont le roi est instruit... Je désirerais d'avoir, s'il était possible, une assurance de la deuxième place vacante, et du moins celle des dispositions de la reine, pour une préférence dont l'espérance se fonde également sur sa justice et ses bontés. » L'archevêque d'Aix ne peut se dissimuler que sa situation et son rôle en Provence ont autrement d'importance qu'un titre de cour. « Je suis toujours, écrit-il, en travail, en action et, puisqu'il faut le dire, en succès, quand le grand-aumônier de la reine n'a d'autre peine que de la suivre et de lui présenter le livre à la messe. Ce n'est pas cette honorable fonction qui concourt au bien du gouvernement et qui décide du sort des peuples. » Que pèsent des attributions en quelque sorte domestiques à Versailles en regard de son rôle public à Aix? « Douze années d'une administration heureuse, la confiance soutenue des différents ministres, de tous les corps et de tous les particuliers de la province, trois assemblées du clergé tranquilles et connues par des objets utiles, un travail principal confié à moi seul dans la dernière assemblée, voilà mes titres, dit Boisgelin, et je demande s'il est possible d'en avoir davantage. » Voilà ses titres, mais titres à quoi? à l'aumônerie de la reine. S'il l'obtient, il sera à peu près enlevé à cette Provence qu'il dirige, dont il préside les Etats avec un succès retentissant, qui lui fournira l'occasion de s'illustrer à Aix dans les événements avant-coureurs de la Révolution, qui l'enverra à l'assemblée des notables, plus tard à la Constituante, qui, en un mot, le portera à la gloire. Boisgelin est forcé d'en faire l'aveu; mais la nostalgie de Paris et de la cour est la plus forte. « Je me trouve ici, dit-il, dans un centre d'intérêts qui me conviendrait fort bien, si ce centre lui-même avait mes amis et mes parents pour sa circonférence. Mais quel en est l'éloignement! Cette distance de deux cents lieues me paraît celle du soleil à la lune. Elle est même bien plus considérable dans sa proportion et dans ses effets, puisque mes yeux peuvent apercevoir le soleil, et qu'il n'y a point de si bon télescope qui puisse me faire apercevoir

mes amis<sup>1</sup>. » C'est pour faire cesser « cet horrible éloignement » que Boisgelin voudrait être aumônier de la reine. C'est aussi, sans qu'il le dise, pour prendre sa part de cette vie de cour dont l'attrait est irrésistible.

Boisgelin échoua dans sa demande, heureusement pour l'illustration de son nom. Les charges d'aumôniers de la reine, des princes et des princesses, sont prises par d'autres, grands seigneurs inconnus qui tiennent à les garder. C'est un Sabran, évêque-duc de Laon, que la Révolution trouve premier aumônier de Marie-Antoinette. Auprès de Monsieur, frère du roi, est placé, comme premier aumônier et dépositaire de la feuille des bénéfices du prince, M. du Plessis d'Argentré, évêque de Séez. Nous avons la lettre par laquelle ce prélat a le bonheur d'annoncer à son frère, l'évêque de Limoges, que cette charge lui est accordée en survivance<sup>2</sup>. M. de Coëtlosquet avait paru faire un acte presque héroïque en donnant sa démission de premier aumônier et d'administrateur de la feuille du comte de Provence, pour se retirer dans l'abbaye de Saint-Victor. Un Bruyères-Chalabre, évêque de Saint-Omer, remplit le même office auprès du comte d'Artois, et tient la feuille des bénéfices de son apanage. Madame la comtesse d'Artois<sup>3</sup>, Madame Adélaïde, Madame Victoire, etc.,

1. Lettre inédite de BOISGELIN, 10 décembre 1782. Dans une autre lettre du 14 janvier 1783, le prélat écrit à la comtesse de Gramont de demander à M<sup>me</sup> de Polignac de parler de l'aumônerie à la reine. « Vous demanderez tout de suite pour moi ce que vous savez bien, et elle l'obtiendra tout de suite pour me faire revenir bien vite. »

2. M. Du Plessis d'Argentré, évêque de Limoges, avait songé à se retirer. Son frère, M. de Séez, lui écrit en 1787 : « Je m'empresse, cher frère, de t'annoncer que Monsieur vient de t'accorder la survivance de ma charge de premier aumônier (il ne donnait pas sa démission d'aumônier). J'eus l'honneur de lui exposer hier la proposition, et il l'accueillit avec cette bonté dont il m'a donné tant de marques jusqu'ici... J'ai présenté ce matin la feuille au prince, qui l'a signée en me disant les choses les plus obligeantes en ta faveur. Je vais faire expédier ton brevet. Il ne restera plus qu'à prêter serment lorsque tu seras ici. Tu ne pourras guère te dispenser de venir dans le courant de l'année. La faveur que Monsieur vient de t'accorder ne changera rien à ta position et peut augmenter la considération dont tu jouis dans ton diocèse. Elle est d'une grande tranquillité pour moi... Tu sais que ma santé n'est pas merveilleuse. » Cette survivance ainsi réglée « s'accorde bien avec les projets de retraite dont tu as parlé quelquefois. Te voilà au moins une existence assurée à la cour. J'ai demandé en même temps une place de gentilhomme pour mon neveu, et Monsieur a bien voulu me la promettre après qu'il aura rempli ses engagements. » Louis GUIBERT, *op. cit.* p. 599.

3. Le premier aumônier de la comtesse d'Artois est Cheylus, évêque de Bayeux; celui de Madame Victoire est Narbonne-Lara, évêque d'Evreux. Au xviii<sup>e</sup> siècle, M. du Tressan, évêque du Mans, ajoutait à ses autres titres celui « d'aumônier de Monsieur, frère unique de Sa Majesté ».

ont aussi leurs aumôniers. Les prélats chargés de ces fonctions ont bien soin de faire suivre leur nom de leur qualité d'aumônier et de s'en faire honneur. Ce titre les lie à la cour, où ils ont parfois un appartement, les rapproche de la personne du roi. Comme « officiers de la chapelle », le cérémonial les place d'ordinaire au premier rang. Ils sont en tête dans l'énumération que l'almanach royal fait du personnel de la maison des princes et des princesses.

Ces divers services absorbent un personnel considérable. Au milieu du xvii<sup>e</sup> siècle, on comptait cent trente aumôniers honoraires du roi, sans parler des aumôniers en exercice<sup>1</sup>. Le temps devait faire abolir, en grande partie, ces titres créés par Mazarin dans un but fiscal, et livrés à beaux deniers comptants. Mais il suffit d'ouvrir l'almanach royal, ou de préférence l'almanach de Versailles, pour y lire encore, en 1789, la longue énumération des charges qu'avaient suscitées dans les derniers siècles la piété, les habitudes chrétiennes, et aussi le besoin d'argent<sup>2</sup> chez nos princes. Grands-aumôniers, premiers aumôniers, aumôniers ordinaires, aumôniers de quartier, maîtres de chapelle, chapelains ordinaires, chapelains de quartier, clercs de chapelle, aumôniers des pages, prédicateurs ordinaires, forment tout un clergé de cour qui se croit le premier de France parce qu'il est au service du maître de la France. Les maisons de la reine, de Monsieur, de Madame, du comte et de la comtesse d'Artois, de Mesdames Elisabeth, Adélaïde, Victoire, etc., ont un bataillon ecclésiastique presque aussi nombreux<sup>3</sup>.

1. « Il y a une liste des seuls aumôniers honoraires du roi, imprimée en 1657, où l'on en compte environ cent trente qui, joints aux aumôniers ordinaires, formaient une compagnie de près de cent quarante ecclésiastiques. » Du reste, il en était de même des autres charges. *L'Etat de la France*, imprimé en 1649, portait 170 maîtres d'hôtel employés avec des gages. Deux autres états, de 1553 et 1660, en marquent 318; or, il n'y en avait que trois qui servaient par quartier, au choix du grand maître. OROUX, p. 532.

2. Le cardinal Polignac, qui avait eu gratis la charge de maître de la chapelle-musique, se démit en faveur de M. Le Tonnelier de Breteuil, moyennant 150.000 livres. L'existence de Polignac fut, jusqu'à sa mort (1741), une alternative de faveurs et de disgrâces. OROUX, p. 598.

3. Sur les vingt-deux départements distincts dont se composait la maison du roi, j'en compte quatre exigeant un nombreux personnel ecclésiastique : la chapelle-oratoire, la chapelle-musique, la musique du roi, la chapelle du commun. Outre le grand-aumônier, le premier aumônier,

On sollicite ces charges, on les achète comme les autres<sup>1</sup>, on les retient en survivance, on s'ingénie pour ressusciter les titres tombés en désuétude. Un rapport de l'archevêque d'Arles signale un chanoine de Nîmes qui vient de se faire nommer « surintendant de la musique de la chambre de Monsieur ». Cette situation avait été occupée jusqu'alors par les directeurs de l'opéra et, comme il s'agissait de présider à des concerts et à des ballets, la présence d'un chanoine ne paraissait pas indiquée. Ainsi l'avait pensé le chapitre de Nîmes, ainsi en jugea l'assemblée de 1780, qui décida de faire à ce sujet une démarche auprès de Monsieur. Il convenait d'arrêter le progrès d'un mal toujours croissant. Avec les provisions, les brevets qu'ils se procuraient de toutes parts, disait Mgr du Lau, « les chanoines forcent leur compagnie de les tenir présents<sup>2</sup>. Déjà les rues de la capitale sont inondées de ces sortes de privilégiés, et les peuples murmurent contre le vide que laisse dans les églises cette multitude de chanoines non rési-

l'aumônier ordinaire, le maître de l'oratoire, le confesseur, nous trouvons dans la maison du roi huit aumôniers par quartier, un chapelain ordinaire, un chapelain en survivance et huit chapelains par quartier, enfin huit clercs de la chapelle et oratoire. Depuis que Louis XIII et ses successeurs avaient pris l'habitude d'entendre tous les jours la messe en public, la charge de maître de l'oratoire, érigée en titre par François I<sup>er</sup>, n'avait plus aucune fonction. Sur les huit aumôniers, « l'aumônier du jour doit se trouver au lever et au coucher du roi, aux grands couverts et à tous les offices de l'église où Sa Majesté assiste ». Les huit chapelains « célèbrant toutes les messes basses qui se disent devant le roi ». Les huit clercs « servent les messes basses devant le roi ». Depuis 1677, ils doivent être prêtres pour suppléer aux chapelains absents. — Il nous faudrait encore citer les six aumôniers chargés de dire la messe dans la chapelle du commun pour les officiers commensaux ; les aumôniers de la grande et de la petite écurie ; les aumôniers des troupes de la maison du roi, les aumôniers des chapelles royales de Versailles, Fontainebleau, Saint-Germain, Saint-Cyr, du Louvre, etc... Cf. *Almanach royal et Almanach de Versailles*. La reine, outre le grand-aumônier, le premier aumônier, l'aumônier ordinaire, a quatre aumôniers par quartier, un confesseur, un chapelain ordinaire, un en survivance, un clerc ordinaire de la chapelle. Il faudrait faire la même énumération pour tous les princes et princesses de la famille royale. Ainsi l'*Almanach de Versailles* portait pour Madame d'Artois : un premier aumônier, un aumônier ordinaire, quatre aumôniers par quartier, un confesseur, un chapelain ordinaire, quatre chapelains de quartier, un clerc de chapelle ordinaire, quatre clercs par quartier, trois somniers de chapelle.

1. La plupart des charges ecclésiastiques de la maison du roi n'étaient plus vénales depuis 1720; celles qui se vendaient encore étaient la charge de premier aumônier, celle de maître de l'oratoire, celle d'aumônier du commun et de précepteur des pages.

2. « Tous les officiers ecclésiastiques brevetés de la chapelle du roi et de celle de Madame la dauphine, de Madame et de Monsieur le duc d'Orléans, du commun, des maisons royales, des écuries et des troupes de la maison du roi, ont le droit de commensalité et sont réputés présents à leurs bénéfices, tout le temps qu'est censé durer leur service. » *France ecclésiastique* de 1768.

dents ». Ces efforts, ces résolutions eussent été inefficaces, si les prélats avaient eux-mêmes prêté le flanc ; aussi l'archevêque d'Arles terminait-il ainsi son rapport : « Les premiers pasteurs, à la tête du troupeau, s'empresseront à donner plus que jamais l'exemple de cette résidence exacte à laquelle vous désirez avec raison soumettre inviolablement les autres membres du clergé<sup>1</sup>. »

Il semble qu'il y eût une charge plus importante encore que celle de présider ou de participer aux cérémonies de la chapelle royale, c'était de diriger la conscience du roi. Les noms des confesseurs de Henri IV, de Louis XIII, de Louis XIV, sont historiques. A ces époques, les confesseurs de princes et de princesses sont presque tous Jésuites, de même qu'ils avaient été Dominicains au XIII<sup>e</sup> et au XIV<sup>e</sup> siècle. Situation délicate qui tend à faire porter à une congrégation tout entière la responsabilité des actes de quelques-uns de ses membres. Quand on a l'oreille du maître de la France, quand on le voit parfois à ses pieds comme pénitent, comment n'être pas accusé et même tenté de lui donner des conseils sur le gouvernement, de lui demander des faveurs pour son ordre ? On sait le rôle joué, les colères, les jalousies excitées par un Père Lachaise, un Père Le Tellier. « Le confesseur du roi, écrivait, en 1676, Le Camus, évêque de Grenoble, a plus d'autorité que jamais dans les provinces. »

Au XVIII<sup>e</sup> siècle, le rôle de ces personnages fut beaucoup moins important, le ministère de la feuille, qu'ils avaient cumulé en fait sous Louis XIV, ayant désormais un titulaire distinct, qui était un évêque. Il se renfermèrent de plus en plus dans la mission toute spirituelle d'entendre la confession du roi, et cette confession devait être longue si elle était complète, quand ce roi s'appelait Louis XV. Là se bornait leur rôle. Ils n'avaient dans leur domaine que le sacrement de pénitence, l'administration des autres étant dans les attributions du grand et du premier aumônier. La charge de confesseur ainsi réduite était

1. Rapport fait à l'assemblée du clergé de 1780. — « Ceux qui viennent de Compiègne (où était le roi) disent que jamais on n'a vu la cour si farcie de petits collets, de prêtres et d'évêques. » *Journal de d'Argenson*, 30 Juillet 1753.

encore très recherchée et très honorable. Jusqu'à la Révolution elle fut une sorte d'office rétribué, donnant une situation et attachant le titulaire à la cour. Non seulement toutes les princesses, mais tous les princes de la maison de France, ont un confesseur attitré dont l'almanach royal révèle le nom au monde. Tous sont censés se confesser, se confessent de fait et en ont souvent bien besoin. Dans l'almanach royal, parmi les dignitaires de leur maison religieuse, figurent l'aumônier de Monsieur, le futur Louis XVIII, qui ne passait point alors pour avoir la foi d'un Père de l'Église ; le confesseur du comte d'Artois, qui ne passait pas pour un saint<sup>1</sup>.

Les Jésuites gardèrent plus ou moins toutes ces charges jusqu'en 1762, époque de leur suppression. A ce moment, le Père Desmarest, le Père Croust, le Père Berthier, furent congédiés, mais reçurent une pension<sup>2</sup>. Ce fut le tour du clergé séculier. La fin de l'ancien régime voit ces fonctions dévolues à de simples curés, qui n'avaient guère tâté jusqu'alors des honneurs de la cour. Le confesseur de Louis XV à cette époque, celui qui l'assistera à la mort, est un humble prêtre de « très belle réputation », le fils d'un petit épicier du faubourg Saint-Antoine, l'abbé Maudoux, curé de Brétigny. Louis XV mort, Maudoux devient le confesseur de Louis XVI. Nous avons le billet que ce prince lui adressait, le 8 août 1775, pour l'en aviser. « Monsieur, lui écrit Louis XVI, mon confesseur étant mort dernièrement et n'ayant pas encore choisi son successeur, je compte me confesser à vous pour mes pâques. Vous vous rendrez, demain dimanche, à deux heures et demie après midi, chez moi par le petit degré. » Signé : Louis<sup>3</sup>. C'était parler en roi chrétien, mais en roi. Il y a quelque chose d'étrange, même de la part d'un souverain, dans ce ton de

1. « Monsieur le comte d'Artois a causé du scandale par la peine et la répugnance qu'il a marquées à faire ses pâques ; il a fini cependant par remplir ce devoir le 9 de ce mois. » *Correspondance* de Mercy-Argenteau avec Marie-Thérèse, lettre du 13 avril 1776. Le comte d'Artois ne semble pas avoir eu de confesseur attitré. L'almanach royal de 1789 ne fait suivre le mot *confesseur* d'aucun nom propre.

2. « Le père Desmarests, confesseur du roi, a (dit-on) 12.000 livres de pension ; le Père Croust, confesseur de la Dauphine, et le Père Berthier, confesseur de la famille royale, 6.000 livres. Ils se retirent en Suisse. » *Journal Encyclopédique*, 1<sup>er</sup> mars, 1764, p. 175.

3. Cf. Ant. de LANTENAY, *L'Abbé Maudoux, confesseur de Louis XV*.

commandement employé pour mander un homme devant qui on va se mettre à genoux, qui a droit de juger, de refuser même l'absolution, d'infliger une pénitence. En 1789, Louis XVI et Marie-Antoinette ont pour confesseur M. Poupart, curé de Saint-Eustache. C'était se contenter de son curé comme un simple fidèle. Madame Elisabeth et Madame Victoire s'adressent à l'abbé Madier. Enfin l'abbé Bergier est le confesseur de Monsieur et de Madame, de la comtesse d'Artois et de Madame Adélaïde; il l'a été par intérim du roi et de la reine. On le voit, les princes de la maison de France confiaient leur conscience à des roturiers, et à des roturiers qui n'avaient pu prétendre à cette distinction. « A quarante ans, écrivait, en 1773, l'abbé Maudoux, je n'avais pas encore mis le pied à Versailles, je n'y connaissais personne et, depuis neuf ans que j'y suis, je ne sais pas encore par qui ni comment je m'y trouve. » Bergier, malgré sa notoriété théologique, était à peu près dans le même cas. Lors de son entrée au chapitre de Notre-Dame, il était apparu à ses confrères comme un « curé des montagnes de la Suisse », peu fait aux usages du monde; il devait être encore plus étranger aux raffinements de Versailles.

Un autre moyen de se rapprocher de la cour, était d'avoir le titre de prédicateur du roi. Il y avait sermon devant le roi à la Toussaint, les quatre dimanches de l'Avent, la fête de la Conception, le jour de Noël, la fête de la Purification, les dimanches et deux autres jours de chaque semaine de Carême, le jour de l'Annonciation et le jour de Pâques, à la cérémonie de la Cène le jeudi saint, à la Pentecôte. Les prédicateurs du roi, qui faisaient partie autrefois, au nombre de huit, de la chapelle royale, furent nommés depuis par le grand-aumônier. Les plus grands orateurs de la chaire avaient eu ce titre. Bossuet le prit à partir de 1662, et cette date fait époque dans son éloquence. En un temps où le roi était tout, c'est par lui et devant la cour qu'il fallait faire consacrer sa parole et mettre le sceau à sa réputation.

Quand Maury quitte sa petite ville de Valréas pour se rendre à Paris, il rencontre en diligence deux voyageurs

qui s'amuse avec lui à prophétiser l'avenir. — Moi, dit l'un d'eux, je veux être membre de l'Académie des sciences et *médecin du roi*. — Pour moi, dit l'autre, je serai avocat général. — Et moi, s'écria l'abbé, je deviendrai *prédicateur du roi* et l'un des quarante de l'Académie française. — Le premier était Portal, depuis médecin de Louis XVIII et de Charles X, un des princes de la science médicale; l'autre était Treilhard, depuis un des plus éminents jurisconsultes qu'ait eus la France. Quant à Maury, il réalisa, il dépassa toutes ses ambitions de jeunesse. Il fut, comme il l'avait prédit, prédicateur du roi. A ce titre, il avait ses entrées au palais, et nous le voyons, en 1785, introduire ses amis dans la chambre du dauphin, fils aîné de Louis XVI, pour y voir ce prince âgé de quatre ans<sup>1</sup>. D'après Bachaumont, Maury aurait apporté dans plusieurs de ses sermons à la cour une liberté de langage qui sentait les approches de la Révolution. Le grand-aumônier lui aurait même dit à ce sujet : « Monsieur l'abbé, songez que vous prêchez devant le roi et non pas le roi. » Parole supposée sans doute, mais parole de courtisan que jamais ni Bossuet, ni Bourdaloue, ni Massillon, n'auraient acceptée, et qui n'eût été guère mieux comprise sur la fin de l'ancien régime, si nous en jugeons par la hardiesse que surent montrer en plein Versailles un abbé de Boulogne et Maury lui-même<sup>2</sup>.

Tous les regards sont tournés vers les charges de la cour, parce qu'elles servent de marchepied pour se hisser aux suprêmes honneurs ecclésiastiques. Sur la fin de l'ancien régime, nombre de prélats, tels que M. de Mérinville, M. de Sabran, ont été élevés à l'épiscopat, étant déjà aumôniers du roi ou de la reine. C'était presque un droit, du moins une tradition constante, de couronner ces fonc-

1. Il écrit à M. de la Tour. « Si vous m'amenez M. l'abbé Brottier et M. l'abbé de Fontenay, nous dînerions tous dans mon petit réduit apostolique, et, pendant l'intervalle du dîner au sermon, je vous procurerais la permission d'aller passer une demi-heure avec le dauphin. Vous serez enchanté de la bonne mine et de la gaieté de ce prince. » RICARD, *l'Abbé Maury*, 1880, in-12, p. 128.

2. L'abbé de Boulogne prêcha, en 1787, la station à la cour. Comme il avait fait une excursion en dehors du domaine sacré : « Monsieur, lui dit le grand-aumônier, avant de porter un pareil discours dans la chaire de Versailles il fallait me le soumettre. » Cf. DELACROIX, *op. cit.* p. 64-75.